

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-36-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU le Code de la Route

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage des réseaux d'écoulements des eaux pluviales,

### ARRÊTE

**Article 1** : En raison des travaux sus-énoncés la Rue de la Poste sera fermée à la circulation le jeudi 16 juillet 2020 à compter de 13h30 pour respecter les normes de sécurité.

**Article 2** : La signalisation sera effectuée par les services municipaux.

**Article 3** : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 15 juillet 2020  
Pour Le Maire  
L'Adjointe par délégation  
Christine HAMEL-DORDONNAT

